



DECISION N° **258** / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 2026 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDE N° PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONO/FODECC/CIPM/2026 DU 28 AOUT 2026 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN GARAGE POUR LA MAINTENANCE
DES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU La Constitution du Cameroun ;
- VU La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU La Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- VU La Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- VU Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- VU Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N° 2025 / 013 du 14 Janvier 2025 portant réorganisation et fonctionnement du FODECC
- VU Le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC
- VU Le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
- VU L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **N°003/AONO/FODECC/CIPM/2026 du 28 août 2026**, en vue du recrutement d'un garage pour la maintenance des véhicules du parc automobile du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ;
- VU La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du **13 octobre 2026**.

DECIDE

Article 1er : la **Société LEON SARL**, Téléphone: **699 95 63 84** est attributaire de la Lettre Commande relative à l'avis d'appel d'offres national Ouvert N°003/AONO/FODECC/CIPM/2026 du 28 août 2026, en procédure d'urgence, pour le recrutement d'un garage pour la maintenance des véhicules du parc automobile du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ; pour un montant TTC de FCFA de **trente-sept millions huit cent soixante-onze mille deux cent cinquante-huit (37 871 258)** et un délai d'exécution de **douze (12) mois**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 2026

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Autres

Le Maître d'Ouvrage

NENGUE Samuel Donatien